

N°2023/155

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / SERVICE MARCHES PUBLICS  
Objet : Signature d'un marché portant sur les travaux d'aménagement d'un parking paysager situé à l'allée Jules Ferry.  
Titulaire : JEAN LEFEBVRE IDF

#### Le Maire de la Ville de Vaujourn,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU, la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU, l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU, le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU, l'avis d'appel public sans publicité ni mise en concurrence préalables publié le 29 avril 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics lançant la consultation selon la procédure des articles R2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

VU, les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour exécuter les travaux d'aménagement d'un parking paysager, situé à l'allée Jules Ferry.

**CONSIDÉRANT**, que la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la plus adaptée, est celle du marché à prix global et forfaitaire.

**CONSIDÉRANT**, que le marché est conclu avec un seul opérateur économique.

**CONSIDÉRANT**, que le contrat prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la réalisation complète de tous les ouvrages.

**CONSIDÉRANT**, le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le marché, à la société JEAN LEFEBVRE IDF sise 54 boulevard Robert Schuman – BP94 - 93891 LIVRY-GARGAN CEDEX, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugements des offres.



**ARTICLE 1 :** **DÉCIDE** de confier à la société JEAN LEFEBVRE IDF sise 54 boulevard Robert Schuman – BP94 - 93891 LIVRY-GARGAN CEDEX, l'exécution du marché référencé MAPA n°2023/003 DST portant sur les travaux d'aménagement d'un parking paysager, situé à l'allée Jules Ferry, pour un montant global et forfaitaire de 375 000 € HT soit 450 000 € TTC.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réalisation complète de tous les ouvrages. Le délai d'exécution des travaux comprenant la période de préparation est de douze (12) semaines.

**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 6 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- Notifiée à la société JEAN LEFEBVRE.

Fait à Vaujours, le 16 octobre 2023.

« Certifié exécutoire  
Compte-tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »



Le Maire,

*Dominique Bailly*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

